AFOC95 Le bulletin

L'Association Force Ouvrière Consommateurs, ce sont des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires.

N°28
juin 2019

L'édito de Liliane Fraysse

Informer,
Conseiller,
Représenter
les consommateurs
dans un esprit
d'indépendance
et de solidarité

• AU SERVICE DE SES ADHERENTS

150 équipes locales sur tout le territoire.

1 équipe nationale forte de juristes à la compétence reconnue qui assurent une compétence juridique pour les adhérents et forment les équipes locales.

• L'AFOC à CONSOFRANCE

L'AFOC est membre de Consofrance, mouvement regroupant au niveau national 9 associations de consommateurs, qui œuvrent de concert pour un consumérisme social et environnemental.

Nous sommes à la veille des grandes vacances. Un peu de repos bien mérité pour les grands et les petits.

Pourtant la vigilance ne doit pas se relâcher.

Après le résultat des élections européennes, le gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre ses réformes à marche forcée. Réforme des retraites, du chômage, des institutions… la remise en cause des acquis arrachés par des années de combat ouvrier se poursuit. D'autres menaces se profilent comme le projet de fusionner toutes les prestations sociales en une seule…

Nous savons que c'est la grande majorité de la population qui sera perdante car l'objectif reste constant pour ceux qui nous gouvernent : réaliser le maximum d'économies sur le dos des plus pauvres.

L'augmentation scandaleuse du prix du gaz et de l'électricité, celle des carburants sonnent comme autant de réponse de mépris face aux revendications populaires exprimées depuis le début du mois de décembre 2019.

Malgré tout, le mécontentement social a contraint le gouvernement à limiter un peu la ponction financière sur les bailleurs sociaux. Quelques petites concessions comme la diminution du montant total du RLS (limitation pour trois ans de l'impact à 950 millions d'euros au lieu 1,5 milliard..) lors de la « clause de revoyure » du 26 avril 2019, le retour dans certaines conditions de la TVA à 5,5%... mais le compte n'y est pas ! Dans certains secteurs comme les services médicaux d'urgence, la mobilisation se renforce chaque jour pour obtenir les moyens indispensables à l'exercice d'une politique de santé en rapport avec les besoins de la population.

Il n'y a pas d'autres voies que celle de la mobilisation pour défendre les salariés, les locataires, toute la population face aux appétits insatiables du système.

L'AFOC se tient aux côtés de ceux qui défendent quotidiennement leur santé, leur école, leur environnement, bref la civilisation et la République.

SOMMAIRE

→ ***Page 2***
Augmentation de l'énergie, compte-rendu de notre assemblée générale de janvier.

→ ***Page 3***
Les factures d'eau des Hauts de Marcouville et l'eau sur l'agglomération de Cergy-Pontoise.

→ ***Page 4***
Stopper le démarchage téléphonique.

ENERGIE...

L'énergie est un bien de première nécessité!

La crise du pouvoir d'achat n'a jamais été aussi grave.
Les gilets jaunes l'ont mise en avant depuis de nombreux mois et chacun de nous le constate tous les jours en faisant ses achats.

Dans ce domaine, la mobilité et l'énergie sont des besoins existentiels primordiaux et les hausses de prix sont inadmissibles et insupportables.
Nous voyons les prix des carburants s'envoler à la pompe de semaine en semaine. Le gazole flirte avec un euro et demi (1.50 €) et l'essence atteint des sommets proches de 1.70 €.

Et voici qu'on nous annonce des hausses de tarifs de l'électricité pour le **1er juin** (une autre prévue pour septembre !), tarifs pourtant réglementés : 5,9 % sont décidés par la Commission de Régulation de l'Énergie elle-même.

Au lieu de défendre le budget des ménages, elle choisit de favoriser les fournisseurs d'électricité: cette hausse va en effet permettre aux concurrents d'EDF de rester rentables en proposant des coûts égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés ! Les fournisseurs commerciaux ont leurs bénéfices préservés, et EDF est le grand gagnant, bien-sûr.
Il faut souligner que les tarifs ont augmenté de 40 % depuis 2008 : inouï !
Cela ne correspond absolument pas à la réalité des coûts et favorise des marges bénéficiaires disproportionnées.
En attendant, la TVA reste à 20 % sur toutes les factures d'énergie : n'est-ce pas pourtant un bien de première nécessité ?

Un coup d'arrêt est nécessaire tout de suite !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2019

Le rapport introductif est présenté par la Présidente Liliane Fraysse
La situation sociale dans notre pays est particulièrement tendue. Le mouvement des gilets jaunes exprime ras-le-bol fiscal, sentiment d'être méprisé, difficultés quotidiennes pour de nombreuses familles pour joindre les deux bouts.
Dans le logement social, nous avons assisté au rabotage des APL de 5 €, puis 50 et 60 €, le gouvernement imposant par le RLS (réduction de loyer de solidarité) de compenser l'écart de loyer pour les locataires.

Aujourd'hui, on annonce une re-discussion sur des prestations sociales qui seraient globalisées en une seule : nous nous doutons que le compte n'y sera pas…

L'assemblée générale est l'occasion de faire le bilan de la campagne des élections de locataires. Nous étions inquiets pendant la campagne car il y a eu beaucoup de listes. La participation électorale a été en baisse. Pourtant nous avons fait des progrès partout.
Nous avons des administrateurs à Erigère, La Sablière, VOH, I3F, LSVO, France Habitation.
Maintenant, il faut participer à la Concertation Locative afin de représenter les locataires qui ont voté pour nous.
Le plus important est de réunir les locataires et créer si possible des amicales, seul moyen d'organiser dans le temps la défense des locataires.

Rapport d'activité et rapport financier ont été votés à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration a été élargi, le bureau réélu ainsi que la présidente.

NB. Le 27 mai dernier, nous avons du convoquer une assemblée générale extraordinaire pour modifier nos statuts en conformité avec les demandes de l'AFOC nationale.

Leur facture explose à Marcouville: fuites trop nombreuses, erreurs de facturation, régularisations tardives ?

C'est sous ce titre que La gazette du Val d'Oise relate, dans son numéro du 18 avril 2019, les péripéties des factures d'eau des locataires des Hauts de Marcouville à Pontoise .
Le problème de l'eau est une question toujours très sensible aux hauts de Marcouville.
Taux de calcaire très élevé, fuites importantes, aujourd'hui c'est la régularisation des factures de consommation d'eau froide qui a mis le feu aux poudres.
Déjà, au printemps dernier, les locataires se sont vus, sans discussion attribuer une facturation forfaitaire de 500 € pour la première moitié de l'année. Et ceci parce que la société IMMO de France, qui a pris le relais pour le Logis Social dans la gestion des charges locatives, n'a pas été en mesure d'établir la consommation réelle des locataires.

Mais c'est à la fin de l'année 2018 que de nouveaux problèmes ont surgi. L'exemple donné par la Gazette du Val d'Oise est très significatif. Une locataire reçoit une régularisation pour l'année correspondant à une consommation de 510 m3 d'eau soit 1810,50 € ! Elle ne peut ni ne veut régler une telle somme. La sanction est rapide, son APL est supprimée ! et elle sera convoquée devant le tribunal par le bailleur. L'AFOC se rend chez cette locataire et constate qu'une fuite importante a été repérée et colmatée mais qui ne peut lui être imputée. Est-ce cela qui explique la somme exorbitante qui lui est demandée ? Une autre petite fuite a été détectée et une lettre au bailleur demande que des réparations soient effectuées rapidement. Depuis fin avril rien n'a été fait…

Le tribunal a cependant statué et décidé : le bailleur est débouté de ses demandes et la bonne foi de cette locataire est reconnue. Il reste à lui restituer son APL afin qu'elle puisse faire face à son loyer.

L'AFOC a regroupé un nombre important de dossiers en attente sur cette résidence. Une réunion de vérification de charges a été organisée qui n'a pas pu travailler efficacement car la société IMMO de France n'a pas fourni les factures.
Il y a deux poids, deux mesures, on fait payer aux locataires des sommes exorbitantes mais on accepte que les sociétés de gestion comme IMMO de France ne respecte pas la loi qui permet au locataire de vérifier que la facture qui lui est demandée correspond à ce qu'il a réellement consommé.

L'AFOC se tient aux côtés des locataires pour les aider à se défendre et à faire valoir leur bon droit.

Des nouvelles de l'eau dans l'agglomération de Cergy-Pontoise

L'AFOC continue de participer aux travaux de l'association AGLEAU sur la ville nouvelle de Cergy Pontoise.
Les questions financières restent d'actualité car il est clair que Véolia fait de super-profits et que la demande des associations d'un audit financier demeure sans réponse de la part de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise.
Mais il faudra bien que Véolia s'explique !
En tous cas, le prix de l'eau a augmenté de 14 centimes, c'est-à-dire + 3,5%, le coût du mètre cube étant : 3€89/m3.
Pour ce qui concerne la dureté de l'eau, une visite à la station d'épuration de Mery a permis de constater que l'eau de Mery, peu calcaire et de bonne qualité, peut circuler sans difficulté dans tous les réseaux de l'agglomération. Ce serait bien plus favorable pour tous les habitants qui souffrent d'une eau trop calcaire, et évidemment profitable à nos installations, nos tuyaux et nos appareils électro-ménagers, etc. En premier lieu, il faudrait arrêter l'approvisionnement avec les puits de Saint-Martin La Garenne qui sont beaucoup trop calcaires (50°F).

A suivre…

BOITE A OUTILS

Six astuces pour stopper un démarchage téléphonique pour de bon !

Ne raccrochez pas immédiatement...

Car les démarcheurs téléphoniques doivent continuer de vous appeler jusqu'à ce qu'ils obtiennent une réponse de votre part, même négative. Tant qu'ils n'ont pas de réponse, vous êtes dans le fichier des gens potentiellement intéressés.

Ne lancez pas de conversation...

Ne posez pas de questions, n'expliquez surtout pas pourquoi vous n'êtes pas intéressés par le produit ou service qu'ils essaient de vous vendre.
Ne montrez aucune compassion, ni aucun autre sentiment humain, au risque de vous faire alpaguer d'une manière ou d'une autre par le démarcheur.

Ne vous énervez pas...

Sachez que ce ne sont pas les démarcheurs ou télémarketeurs qui choisissent votre numéro, c'est un ordinateur qui le fait automatiquement.

Ne raccrochez pas en plein milieu...

Comme dans le conseil n°1, ne raccrochez pas en plein milieu de la conversation sans explication. Dans ce cas, vous êtes certain que le démarcheur vous rappelle dans la minute en vous disant « Désolé, on a été coupé ».
Et si vous ne décrochez pas, ils continueront de vous appeler encore et encore.

Ne laissez pas le démarcheur vous rappeler ultérieurement...

Tout ce qui n'est pas un « non » ferme et définitif est interprété comme une opportunité de vous rappeler. Quand vous dites « ça n'est pas le bon moment » ou « désolé, je n'ai pas le temps de parler aujourd'hui » le démarcheur comprend « rappelez-moi plus tard » ...
Donc, moins vous dialoguez, mieux c'est.

Mettre fin à la conversation pour de bon...

Le meilleur moyen de mettre fin à une conversation avec un démarcheur est d'utiliser la phrase suivante : ***« Merci de m'ajouter à votre liste de personnes à ne plus contacter »***.
Soyez poli, mais ferme.

En utilisant exactement ces mots et en évitant les 5 erreurs mentionnées plus haut, vous ne laissez aucune chance à votre démarcheur.

NOUS CONTACTER..

AFOC Départementale
38 rue d'Eragny _ 95310 Saint Ouen l'Aumône
tél: 01 30 32 83 86
Permanences: lundi toute la journée, mardi après-midi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

AFOC Sarcelles
47-51, avenue de la Division Leclerc_ 95200 Sarcelles
tél: 01 34 38 94 35 / 0130 32 83 86 (sur rendez-vous)

AFOC Villiers-le-Bel _ ALPLM
2, square Chabrier_ 95 400 Villiers-le–Bel
07 83 40 78 23 (sur rendez-vous)

mail: afoc-95@orange.fr ***blog: afoc95.info***

Coupon d'adhésion à retourner à l'AFOC95 - Saint Ouen l'Aumône

Nom, prénom .....
Adresse .....
Code postal ..... ***Ville*** .....
Je joins un chèque de 25 € à l'ordre de l'AFOC95